

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien territorial, responsable du centre technique municipal de la commune de Techniville (17 000 habitants).

Vous êtes notamment en charge de la gestion en régie des espaces publics, du réseau routier communal (environ 120 km avec une partie située hors agglomération) et de ses dépendances.

Les activités confiées à la régie communale sont principalement le nettoyage des voiries, la gestion des espaces enherbés, le fauchage des accotements et le déneigement du réseau.

Certains travaux saisonniers nécessitent par ailleurs des renforcements ponctuels de personnels (fortes périodes de viabilité hivernale, renforts estivaux, manifestations, etc.) qui peuvent avoir du mal à être anticipés.

Dans ce cadre, le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la gestion en régie de l'ensemble de ces activités.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Une application citoyenne pour signaler à sa mairie des anomalies constatées sur la voie publique » (extrait) - *smart-origin.com* - 29 octobre 2019 - 1 page
- Document 2 :** « Viabilité hivernale : vers des produits de salage innovants pour un moindre impact environnemental » - *cerema.fr* - 24 mars 2021 - 2 pages
- Document 3 :** « Fauchage tardif généralisé » - *yonne.fr* - 1^{er} juillet 2020 - 2 pages
- Document 4 :** « Fauchage tardif : la commune s'engage et investit » - *mairie-bousse.fr* - 11 août 2020 - 1 page
- Document 5 :** « Gérer les espaces enherbés. Gagner du temps, tondre moins souvent ! » - *caue79.fr* - consulté le 31 août 2021 - 2 pages
- Document 6 :** « À Pontarlier, l'application participative "TellMyCity" rencontre peu à peu son public » - Bertrand Joliot - *estrepublikain.fr* - 25 mai 2021 - 2 pages
- Document 7 :** « La propreté urbaine, c'est l'affaire de tous ! » - *aurillac.fr* - consulté le 31 août 2021 - 5 pages
- Document 8 :** « Vers une viabilité hivernale plus écologique et économique » - *previmeteo.com* - 24 septembre 2019 - 2 pages
- Document 9 :** « Des travaux en régie pour optimiser finances et réactivité » - Tony Robin - *L'Est républicain* - 17 octobre 2019 - 1 page
- Document 10 :** « Les centres techniques municipaux, un concentré de savoir-faire » - Juliette Fournier - *lagazette.fr* - 25 octobre 2018 - 3 pages
- Document 11 :** « Le patrimoine routier des collectivités est sur la mauvaise pente » - Isabelle Verbaere - *lagazette.fr* - 21 décembre 2020 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



Une application citoyenne pour signaler à sa mairie des anomalies constatées sur la voie publique (extrait)

smart-origin.com - 29 octobre 2019

OBJECTIFS ET USAGES

- Afin de rapprocher les citoyens de l'action municipale, la ville de Cannes a initié, dans le cadre de sa politique des quartiers, une démarche citoyenne pour lutter contre l'incivisme et améliorer le cadre de vie des habitants.
- C'est dans le cadre de cette démarche participative, que nos équipes ont développé pour la ville de Cannes une application citoyenne permettant aux habitants de signaler toute anomalie, incivilité ou dysfonctionnement d'un équipement constaté sur la voie publique.
- Un mobilier urbain dégradé, des graffitis, un trou sur la chaussée, des encombrants sur le trottoir, un défaut de propreté, un éclairage défectueux, un stationnement abusif, des arbres en mauvais état... L'application mobile Cannes Civique permet aux citoyens de géolocaliser, décrire l'anomalie et d'y ajouter une photo afin d'informer en temps réel les services municipaux.
- Les informations transmises par les citoyens transitent via une passerelle applicative vers l'outil de gestion du service 'Allo Marie' de la ville permettant ainsi de faciliter l'intervention des services techniques sur le terrain. L'application citoyenne Cannes Civique a ainsi permis à la Ville de Cannes d'améliorer la réactivité des services dédiées à la propreté de la ville et d'optimiser leurs tournées de nettoyage.
- Afin d'établir une relation plus étroite entre les citoyens, les usagers et la ville de Cannes, l'application participative Cannes Civique offre également la possibilité aux utilisateurs de bénéficier d'un suivi personnalisé de leurs signalements. Toutes anomalies remontées sont répertoriées au sein du compte personnel de l'utilisateur, lui permettant ainsi d'être tenu au courant et de suivre l'avancement du traitement de son signalement.
- Dès sa première année de déploiement, l'application citoyenne Cannes Civique a généré plus de 2600 téléchargements et a donné lieu à 15 450 interventions sur le terrain.

(...)

Viabilité hivernale : vers des produits de salage innovants pour un moindre impact environnemental

24 mars 2021



Afin de mieux protéger une zone couvrant la nappe phréatique d'Evian, le Cerema a été sollicité pour évaluer les impacts écologiques de produits innovants de salage des routes et l'optimisation de leur utilisation.

Le Cerema est spécialisé dans la viabilité hivernale, c'est-à-dire l'exploitation des routes en conditions hivernales (gel, neige...). Cela recouvre notamment le salage à l'aide de fondants routiers qui ont un impact environnemental et des propriétés physiques qu'il faut connaître afin de gérer les opérations.

D'IMPORTANTES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AUTOUR DU SALAGE DES ROUTES



En effet, en fonction de la nature et de l'importance des phénomènes routiers à traiter (neiges, verglas, gelée blanche, pluie verglaçante), les **propriétés physiques des fondants routiers limitent leur emploi**. L'exploitant de la route, durant l'hiver, doit donc tirer parti de ces fondants routiers pour obtenir le résultat voulu. Le Cerema accompagne donc les gestionnaires sur les plans méthodologique, opérationnel et de l'innovation.

Le département de Haute-Savoie et l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale evian (APIEME), une association gérée par les communes de l'impluvium des eaux d'evian pour garantir la qualité de l'eau minérale naturelle Evian et le département de Haute-Savoie, qui travaillent depuis plusieurs années sur une **gestion de la viabilité hivernale** (qui comprend notamment les opérations de salage des chaussées), ont fait appel au Cerema pour évaluer précisément les impacts des opérations.

Laurent Mignaux TERRA

A travers un partenariat public privé et la concertation avec les décideurs locaux, l'APIEME a pour objectif de maîtriser les risques en relation avec la qualité de l'eau minérale sur le territoire, plus particulièrement la **zone appelée "impluvium"**. Il s'agit de la zone identifiée d'infiltration de l'eau météorique (pluie, neige, etc.) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau minérale, qui couvre plusieurs milliers d'hectares.

UNE ETUDE SUR L'IMPACT ECOLOGIQUE DE NOUVEAUX PRODUITS DE SALAGE

C'est dans ce cadre, que l'APIEME travaille avec le Département de Haute-Savoie depuis plusieurs années sur une viabilité hivernale plus respectueuse de l'environnement sur l'impluvium.

Plusieurs actions ont déjà été menées (sur les techniques de traitement avec l'utilisation de saumure, achat de matériel spécifique, ...), et dernièrement la recherche d'alternatives au chlorure de sodium utilisé comme sel de déneigement a été lancée.

Le Cerema a été sollicité pour une mission en deux volets, concernant l'impact environnemental des produits de salage :

- Caractériser les éventuels impacts écologiques d'autres fondants routiers vis-à-vis des enjeux du territoire, par de la recherche bibliographique internationale, par des essais de laboratoires avant d'éventuels essais in situ.
- Déterminer les modes d'adaptation nécessaires de l'organisation et du matériel de viabilité hivernale si toute fois la caractérisation écologique permettrait la mise en place d'un test in situ et éventuellement une utilisation sur certains circuits de traitement hivernal de l'impluvium.

DOCUMENT 3



Fauchage tardif généralisé

Page mise à jour le mercredi 01 juillet 2020

L'expérimentation du fauchage tardif dans l'Yonne, mise en œuvre en 2009 et 2010, s'est avérée probante. Généralisée en 2011, cette méthode de fauchage en trois temps concilie la sécurité des usagers et la préservation de la biodiversité.

Concilier sécurité et préservation de la biodiversité

Tel est l'enjeu du Service Routier Départemental (SRD) depuis 2009, début de l'expérimentation. En effet, en matière d'entretien des dépendances vertes en bords de route, le fauchage tardif, dit "raisonné" a impulsé, de nouvelles pratiques se voulant plus respectueuses des rythmes de la nature (faune, flore) et de l'équilibre mis en place tout en assurant son rôle sécuritaire. Retour sur les pratiques et leur évolution.

Les 4 850 km de Routes Départementales (RD) sont désormais fauchés de cette façon.



Le fauchage avant 2009

Afin de garder une bonne visibilité de la route, de la signalisation verticale, des carrefours et des virages et d'assurer la sécurité des usagers, les agents du SRD (6 équipes "fauchage") commençaient à faucher les accotements en mai sur une largeur d'outil de 1 à 1,5 mètre (intervention de sécurité) et une hauteur d'environ 10 cm dès que la hauteur de l'herbe atteignait 40 à 50 cm, et ce, autant de fois que nécessaire sur une période d'environ 3 semaines, ce qui nécessitait des passages réguliers sur les itinéraires.

Suivaient les interventions d'entretien sur la totalité des accotements jusqu'au fond des fossés jusqu'à fin juillet. Puis les opérations de fauchage s'étendaient jusqu'au talus comprenant le traitement des haies et des bordures de bois, autant de fois que nécessaire jusqu'en mars.

Le Fauchage tardif expérimenté dès 2009

En mai 2009, le Conseil Général a décidé d'expérimenter cette nouvelle méthode conciliant les enjeux environnementaux et de sécurité.

Tendre vers une gestion différenciée, c'est faucher le juste nécessaire aux moments appropriés

Dans une démarche responsable de développement durable, le fauchage tardif ou "fauchage raisonné" est un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage en bord de route afin que les enjeux environnementaux et économiques soient intégrés dans la réalisation des objectifs de maintien de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours) et de conservation du patrimoine routier.

En 2009, 22 sections ont été choisies pour leur biodiversité, soit 100 km de Routes Départementales et donc 200 km de bas-côtés. En 2010, le choix d'extension des 32 sections (175 km de RD et donc 350 km de bas-côtés) s'est en majorité porté sur les sous-bois en vue d'une généralisation étendue. Le bilan s'est avéré positif et partagé par l'association "Entomologie Faune et Flore de l'Yonne".

Un fauchage en trois temps

De mai à fin août, les accotements sont fauchés sur un mètre environ (passe de sécurité) lorsque l'herbe est haute d'environ 30 à 40 cm, afin d'assurer la visibilité aux carrefours, virages et pieds de panneaux réduisant la hauteur à 10 cm. Puis, l'intervention se poursuit jusqu'au bord du fossé.

Le fauchage des fossés, talus et le débroussaillage intervient au 1^{er} septembre, au lieu de début juin. Les associations environnementales associées à cette démarche ont salué cette initiative.

Sa généralisation dès 2011

En 2011, le Conseil Général a généralisé cette expérimentation à l'ensemble du réseau routier départemental. L'intervention du SRD consiste à faucher les accotements pour la sécurité des usagers et la viabilité des routes et à reporter à l'automne, plutôt qu'en juin, le traitement des fossés et talus, afin de préserver la faune et la flore.



FAUCHAGE TARDIF : LA COMMUNE S'ENGAGE ET INVESTIT

mairie-bousse.fr - 11 août 2020

Depuis plusieurs années, la Commune de Bousse s'est engagée dans des démarches écologiques et de respect de l'environnement. On peut notamment citer la fin de l'utilisation des pesticides et produits phytosanitaires, l'obtention d'une Libellule (label « Commune Nature »), la réduction du nombre de suspensions très gourmandes en eau, le développement des plantes vivaces en massifs, la plantation d'arbres ainsi que la collecte citoyenne des déchets.

Lorsque l'on est habitué à voir l'herbe peu haute et bien entretenue, il est possible d'être surpris par la hauteur de la végétation à certains endroits. Il ne s'agit pourtant pas d'un moindre entretien mais d'un entretien différent, intégrant les objectifs du développement durable : le fauchage tardif ou tonte raisonnée.

Cette pratique consiste à laisser enherbées certaines zones afin de préserver la biodiversité, en respectant le cycle naturel des plantes et l'aspect esthétique : il permet à la flore de s'exprimer tout au long du printemps et de l'été, offrant les attraits visuels d'un paysage changeant et la redécouverte d'espèces naturelles.

Les espaces verts et les bords de routes constituent des « prairies naturelles » dont la richesse ne demande qu'à s'exprimer. Les plantes sauvages y ont la possibilité de grainer et de se reproduire, grâce à une pollinisation par les insectes. De nombreux animaux y trouvent nourriture, gîte et abri. Véritables « corridors écologiques », on peut y trouver, par exemple, des espèces de plantes et d'insectes remarquables, devenus rares dans notre paysage.

En appliquant le fauchage tardif sur notre Commune, c'est non seulement le respect de l'environnement qui est en jeu, mais ce sont également des économies réalisées : un fauchage moins fréquent, c'est plus de temps disponible pour les Services Techniques et donc du travail réaffecté à d'autres travaux comme le désherbage manuel (en raison du passage au zéro phyto ou équivalent) ; moins d'usure de matériel, c'est moins de coût de maintenance et de réparations, moins d'achat de pièces détachées... Le fauchage tardif, c'est aussi des économies de carburant et moins de rejets de CO2 et de pollution.

Afin de permettre ce fauchage tardif et après une démonstration en mai dernier par l'un de nos fournisseurs, la Commune de Bousse a investi cette année à hauteur de 13 140 € pour l'achat d'une tondeuse spécifique pour les herbes hautes et également adaptée pour tous les types de fauchage.

Les zones géographiques concernées par le fauchage tardif sont les suivantes :

- Derrière la Clairière aux Cerfs entre la rue Claude Monet et la forêt,
- Parcelle devant le city stade,
- Arrière de la salle polyvalente Georges Brassens,
- Derrière les micro-crèches,
- Au niveau des 2 bassins de rétention Clos des vignes et Clairière aux cerfs,
- Sur les accotements qui conduisent vers l'antenne et les parcelles communales.



Gérer les espaces enherbés

Gagner du temps, tondre moins souvent !

Laisser évoluer une pelouse en prairie présente de nombreux avantages sur le plan écologique et sur la qualité paysagère du site tout en permettant une diminution des interventions humaines pour leur entretien.

Conseils, remarques et précautions

- Faites l'inventaire des espaces que vous tondez régulièrement.
- Sur chacun de ces espaces, interrogez-vous sur la justification de ces tontes systématiques : ce lieu est particulièrement fréquenté par la population, il y a un enjeu de visibilité lié à la sécurité routière, l'espace doit être accessible ... Si aucune de ces justifications n'existe alors le mode de gestion peut évoluer !
- Privilégiez alors un entretien moins intensif et choisissez le niveau ou l'intensité de fauchage souhaité.
- Définissez au sein même de l'espace différents niveaux d'entretien pour le mettre en scène.
- Montrez aux habitants que vous intervenez : tondez les limites, une partie de l'espace ou réalisez des cheminements tondus...
- Expliquez leur la démarche et communiquez sur votre travail.

Les + techniques

- Diminuer le temps passé à tondre des espaces peu fréquentés
- Dégager du temps pour gérer les espaces qui nécessitent d'être plus soigneusement entretenus (en cœur de bourg par exemple)
- Jouer avec différentes hauteurs de végétation pour créer différentes ambiances
- Sensibiliser le grand public à l'environnement

Les + communication

- Préserver et enrichir la richesse faunistique et floristique des espaces enherbés
- Améliorer le cadre de vie des habitants en leur proposant une diversité d'ambiances et de paysages
- Faire entrer la nature dans la commune



Gestion différenciée à l'échelle de la commune

Il s'agit d'adopter une réflexion globale sur l'ensemble des espaces communaux nécessitant un entretien. Mettre en place une gestion différenciée consiste à adapter le mode de gestion d'un espace particulier en fonction de sa fréquentation, de son usage, de sa localisation ainsi que de sa richesse biologique potentielle.

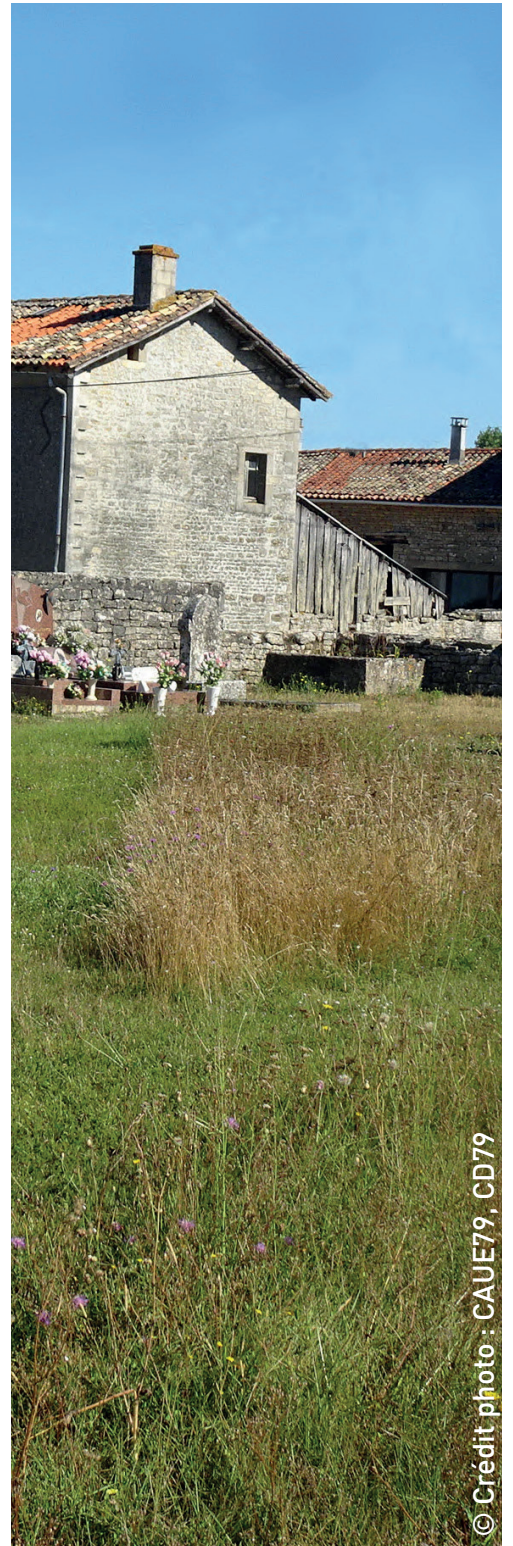
Les espaces verts sont ainsi classés en plusieurs catégories allant des espaces de « prestige » avec un mode de gestion pouvant être plus horticole aux espaces naturels gérés de manière écologique.

Deux exemples différents de gestion des abords d'un plan d'eau



*Gestion intensive
non justifiée (photo
supérieure)*

*Gestion écologique
et végétation de bord
de rive à Sainte-
Soline (79)*



© Crédit photo : CAUE79, CD79

Pour aller plus loin

Guide méthodologique de la gestion différenciée : CAUE 85, consultable en ligne :
<https://www.caue85.com/?portfolio=guide-methodologique-gestion-differenciee-2>

Pour avoir plus d'informations :

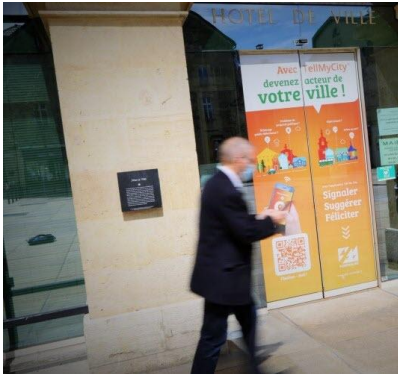
Vous pouvez contacter le CAUE79 : caue@caue79.fr
ou vous rendre sur le site Internet : www.caue79.fr



À Pontarlier, l'application participative « TellMyCity » rencontre peu à peu son public

Lancée il y a un peu plus de deux mois, l'application participative « TellMyCity » commence à trouver ses marques au niveau de ses utilisateurs. Petit point au niveau de la mairie. En attendant la suite...

Par Bertrand JOLIOT - 25 mai 2021



Deux mois après sa mise en application, l'appli "TellMyCity" rencontre gentiment son public.

Photo ER /Bertrand JOLIOT

Son lancement a été contrarié, puisqu'en plein confinement, le 27 mars dernier. Et en... visio. Bref, pas forcément la meilleure des façons pour présenter une application participative et surtout pouvoir montrer l'exemple. Petit flash-back pour ceux (celles) qui l'auraient oublié, TellMyCity est une application participative, citoyenne, permettant à ses utilisateurs de signaler toute forme d'anomalie, de dysfonctionnement quel que soit l'endroit (et l'heure) à la ville. Ce, avec géolocalisation et envoi de photo possible.

Des services de la ville « super réactifs »

L'appli et son fonctionnement n'en sont qu'à ses débuts (sauf pour les élus – de la précédente équipe municipale – qui l'utilisaient en phase-test depuis deux ans), mais selon Romuald Vivot, le conseiller délégué en charge de la transition numérique, « l'appli prend gentiment son envol, sans "exploser" pour autant. Mais ce que l'on constate avec plaisir, c'est que nos services sont super réactifs là-dessus ». Si le délai de traitement est – tout de même – de 16 jours, c'est nettement moins que dans des villes de la taille de Pontarlier, où l'on se situe davantage vers une fourchette comprise entre 30 et 40 jours.

La propreté est ciblée

À Pontarlier, et sans crouler sous les signalements pour autant (NDLR : en moyenne, un par jour), c'est essentiellement la propreté de la ville qui est pointée du doigt. Un sujet qui n'est pas nouveau et que la fin de l'hiver n'explique pas à elle seule, la collecte des ordures ménagères étant là-dessus elle aussi pointée du doigt. Sans appli, cette fois...

De l'appli à la plateforme

Fort de cette première expérience, la ville qui fait de TellMyCity un outil supplémentaire et complémentaire de rapprochement entre la mairie et la population espère faire évoluer celle-ci vers une plate-forme d'échanges, « où la ville pourrait aussi communiquer à destination de ces usagers », dicit l'élus pontissalien. Finalement, le seul point noir est, on pouvait s'en douter, le nom anglais de cette appli. « On a acheté le développement de l'appli sur Pontarlier, on n'est pas propriétaires de la marque », conclut Romuald Vivot.



TellMyCity, c'est...

À ce jour, TellMyCity, c'est

Au niveau des utilisateurs

178 manifestations citoyennes

143 signalements

100 utilisateurs actifs

23 suggestions

12 sollicitations

Au niveau de la mairie

16 jours pour la durée moyenne de traitement des problèmes remontés via l'appli

72 % de signalement traités

La propreté urbaine, c'est l'affaire de tous !

aurillac.fr - consulté le 31 août 2021

Chaque jour, les agents du service de la propreté urbaine procèdent au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble du domaine public. Malgré cet important travail, une ville, pour être propre et agréable à vivre, doit être respectée par l'ensemble de ses usagers.



Les éléments susceptibles de nuire à la propreté de notre environnement quotidien sont multiples : déchets, mégots, déjections canines, encombrants, affichage sauvage, tags... Au-delà du travail fourni par le service municipal de la propreté urbaine, il est indispensable que chaque Aurillacois soit sensibilisé et adopte les bons gestes, afin d'assurer un mieux-vivre ensemble dans la ville.

De par son ampleur et sa fréquentation aussi bien diurne que nocturne, le domaine public est particulièrement complexe à entretenir. Depuis quelques années, les modes de vie ne cessent d'évoluer et modifient ainsi le fonctionnement et l'appropriation des espaces publics. De ce fait, les attentes de la population en matière de propreté urbaine évoluent également et dépendent souvent du moment où elle utilise le domaine public.

Aussi, afin de répondre aux pratiques de chacun et de rendre notre ville agréable à vivre, les équipes de la propreté urbaine sont à pied d'œuvre chaque jour de l'année.

La propreté urbaine en chiffres

Composé de 27 agents, ce service travaille 365 jours par an avec une amplitude journalière de 5h30 à 17h15 du lundi au samedi et de 5h30 à 12h30 le dimanche matin. Il assure l'entretien d'un espace public d'une superficie de 29 km².

En matière de lutte contre les déjections canines, 310 000 sacs toutounet sont distribués. 54 distributeurs de ces sacs sont répartis sur le territoire communal. Enfin, 27 canisettes sont réparties sur l'ensemble de la ville, dont 9 en centre-ville.

Chaque année, plus de 800 tags et graffitis sont effacés sur l'espace et les bâtiments publics, mais aussi sur le domaine privé.

Par ailleurs, 2,7 tonnes de déchets D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), 38 tonnes d'encombrants et 47 tonnes de bois (palettes, meubles, chaises, tables, mobilier...) sont collectées sur la voie publique.

Au total, sur une année, plus de 200 tonnes de déchets collectés par le service de la propreté urbaine sont facturées à la Ville d'Aurillac par la CABA pour être mises en déchetterie.

Questions à ... Alain Coudon, conseiller municipal délégué à la proximité et au cadre de vie

La propreté urbaine est un élément essentiel pour les Aurillacois. Comment est-elle appréhendée par la Municipalité ?

Depuis le début du mandat, la Municipalité conduit une action forte sur la propreté urbaine et la lutte contre les incivilités (tags, déjections canines...). Même si la perfection est difficile à atteindre en la matière, les élus municipaux ont décidé de consacrer à ce dossier des moyens humains et financiers importants. Aussi, afin d'offrir l'image d'une ville propre et accueillante, une nouvelle organisation des équipes en charge de ces domaines a été initiée. Ainsi, les équipes de la propreté urbaine, de la voirie et des espaces verts travaillent chaque jour pour que notre territoire et ses 140 kilomètres de voirie soient traités au plus près des attentes des habitants. Les actions menées par la commune en matière de déjections canines, de tags, d'encombrants ou d'ordures ménagères sont présentées dans ce numéro d'Aurillac Infos. Mais le bon niveau de propreté d'une ville dépend également du civisme de chacun. Ainsi, devant l'augmentation des comportements inciviques, des campagnes de sensibilisation pour appeler au civisme puis de verbalisation ont été lancées.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux usagers en matière de propreté urbaine ?

Pour la Municipalité d'Aurillac, la propreté urbaine et la lutte contre les incivilités sont une préoccupation majeure. Aussi, elle a décidé d'avoir une action forte en la matière. Face à l'augmentation des surfaces à traiter, la Municipalité a souhaité rationaliser ses interventions. Par exemple, elle a acté la réduction voire la suppression de l'usage des produits phytosanitaires. Par ailleurs, la nécessaire maîtrise du coût des prestations impose d'agir en amont. Pour cela, elle souhaite agir sur le comportement de quelques Aurillacois, peu respectueux du cadre de vie. Bien que peu nombreux, leur pouvoir de nuisance est réel. Chacun doit être sensibilisé au respect de l'espace public. Il en va de notre qualité de vie à tous.

La propreté urbaine est donc l'affaire de tous ?

En effet, la propreté urbaine n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux. Elle concerne chaque Aurillacois. Nous souhaitons donc en appeler au bon sens et au respect de chacun. Une déjection canine ramassée, un papier jeté dans la poubelle, une touffe d'herbe arrachée au pied d'un arbre, un appel au numéro Cadre de vie (04 71 45 46 47), des poubelles déposées dans le bon conteneur... sont des gestes simples et nécessaires. L'implication de tous ne peut qu'améliorer l'attractivité de notre ville et le bien-être de ses habitants.



Après avoir installé de nombreux équipements, une telle situation est désormais inadmissible. Aussi, une phase de verbalisation sera prochainement initiée (coût de l'amende : 68 euros)

Assurer la propreté du domaine

Maintenir l'espace public propre constitue un défi permanent pour les agents de la Propreté urbaine.

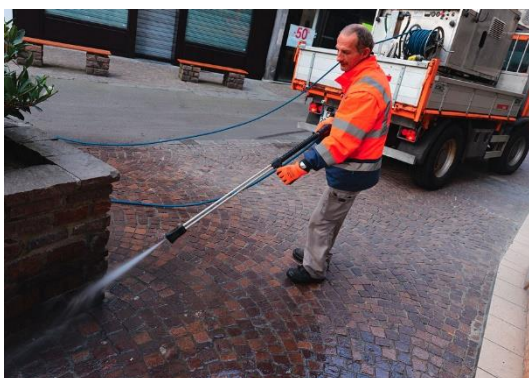
Présentation d'un service aux multiples missions.

Afin d'apporter une présence quotidienne dans tous les quartiers, les agents de la propreté urbaine sont divisés en équipes. Pour assurer sa mission de ramassage des déchets, ce service dispose d'un matériel spécifique : mini-bennes, outils à main, aspirateurs de voirie et chariots de propreté.



Pour retirer les mauvaises herbes présentes sur la voirie, ces agents utilisent des méthodes alternatives au désherbage chimique : binettes, débroussailleuses, balais de désherbage sur les balayeuses, désherbage thermique. À l'automne, grâce aux souffleurs à dos électriques et thermiques, aux mini-bennes et aux aspire-feuilles sur remorque, ils assurent le

ramassage des feuilles mortes.



Par ailleurs, le nettoyage à grandes eaux des rues et des trottoirs se fait de façon mécanique grâce à une équipe de six chauffeurs, qui disposent de trois balayeuses, deux laveuses et d'un nettoyeur haute pression.

Enfin, les agents de la propreté urbaine se chargent de nettoyer, une fois par semaine, l'enceinte routière du Centre Hospitalier et les places où se tiennent les marchés (marché couvert, Hôtel de Ville, rue Léon Blum, avenue des Prades).

Assurer la propreté du domaine public

Pallier les incivilités

Le temps consacré à faire disparaître les traces des incivilités représente malheureusement une part importante du travail quotidien du service de la propreté urbaine.



Au premier rang de ces incivilités, les déjections canines. Même si, au fil des ans, de plus en plus de propriétaires ramassent les déjections de leur animal, quelques individus passent outre les règles élémentaires de savoir-vivre et obligent les agents municipaux à les ramasser pour eux. Au quotidien, les agents réparent et rechargent les distributeurs de sacs implantés dans la ville et n'hésitent pas à étudier la possibilité de nouvelles implantations, dont la demande peut être effectuée au numéro

Cadre de Vie au 04 71 45 46 47. Avec le retour des beaux jours, la Ville d'Aurillac va lancer une nouvelle campagne de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens. À ce titre, un distributeur de sachets pour déjections canines sera offert à chaque propriétaire de chien.

À compter du 18 juin, les agents de terrain (propreté urbaine, jardiniers, policiers municipaux) et d'accueil de l'Hôtel de Ville et du Centre Pierre Mendès France assureront la diffusion de ces distributeurs. Afin de lutter contre ce fléau, la Municipalité d'Aurillac a décidé de procéder à la verbalisation des propriétaires de chiens indécents. Malgré l'implantation de cendriers en divers points de la ville, de nombreux mégots de cigarettes jonchent le sol, obligeant les agents à effectuer un ramassage manuel ou mécanique selon la configuration du terrain. Sur ce point, la Ville d'Aurillac a mis en place, depuis quelques années, une convention spécifique avec les cafetiers pour leur demander un balayage quotidien de leur terrasse.

Afin d'offrir aux Aurillacois le cadre de vie le plus agréable possible, les agents de la propreté urbaine interviennent également pour effacer l'ensemble des tags visibles depuis la voie publique, aussi bien sur les bâtiments publics que privés. Systématiques, ces opérations peuvent se faire à la demande de particuliers. Pour réaliser cette tâche, deux agents municipaux ont suivi une formation spécifique et utilisent une polybenne équipée d'une hydro-gommeuse et d'une laveuse haute- pression.

Par ailleurs, ils assurent aussi une mission "sanitaire" en procédant au ramassage des animaux morts, notamment les pigeons.

Des agents sur tous les fronts

Après chaque manifestation sur le domaine public, l'ensemble des moyens humains et financiers de la propreté humaine sont mobilisés pour rendre les places et rues nettes : foires dominicales, fête foraine de la Saint Urbain, marché de Noël, Européennes du Goût, festival international de théâtre de rue, fêtes de quartiers, manifestations sportives, cérémonies et commémorations diverses). En hiver, les agents participent à la viabilité hivernale. En effet, au-delà de l'installation de bacs à sel sur des lieux stratégiques, cinq agents du service assurent un certain nombre d'astreintes et se tiennent ainsi prêts à intervenir pour déneiger les rues de la cité.

Chaque semaine, ils vident les 584 corbeilles publiques réparties sur l'ensemble du territoire communal. Enfin, équipés d'une polybenne et de huit mini-bennes, ils ramassent les encombrants directement et illicitement déposés dans la rue par certains Aurillacois. En effet, chaque habitant est tenu de les amener dans l'une des deux déchetteries communautaires (Yser ou Quatre Chemins).

À travers l'ensemble de leurs missions, les agents de la propreté urbaine assurent une mission de proximité et un relationnel direct avec les Aurillacois, mais aussi la surveillance du domaine public par des relevés d'anomalies.

Depuis 2017, les propriétaires de chiens doivent obligatoirement les tenir en laisse (coût de l'amende : 38 €).

Sensibiliser les usagers à l'application des arrêtés

Même si de nombreux Aurillacois sont respectueux du domaine public, certains d'entre eux, certes un nombre minime, ne jouent malheureusement pas le jeu, notamment en termes de déjections canines, de respect des jours de sortie des ordures ménagères, de dépôt des encombrants dans la rue...

À Aurillac, la qualité du cadre de vie est une préoccupation constante. Aussi, au fil des ans, plusieurs arrêtés ont été pris pour assurer l'hygiène publique par la prévention et/ou la répression.

Propreté des rues

L'arrêté N°2005-1016 relatif à la propreté des voies et espaces publics stipule « que les propriétaires et locataires sont solidairement tenus de balayer ou nettoyer complètement les trottoirs et caniveaux devant leurs immeubles quelle qu'en soit leur affectation », « ou par suite de déménagement, travaux ou déchargement sur la voie ou le trottoir », « il en va de même pour l'enlèvement des feuilles et déchets verts ». « Il est interdit de déposer les ordures en dehors de jours de collecte, ou les objets de toutes natures pouvant provoquer des chutes ou accidents ». Pour rappel, le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sont passibles d'une contravention de 68 euros.

Tags

En 2013, la ville d'Aurillac et l'État ont signé une convention autorisant le maire à procéder à des rappels à l'ordre, pour notamment lutter contre certaines incivilités mineures. Ce dispositif autorise le Maire ou son représentant à procéder verbalement à l'endroit des auteurs de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, au rappel des dispositions qui s'imposent à ceux-ci. En matière de tags, cette action a porté ses fruits puisque leur nombre ne cessent de diminuer : 1.502 tags ont été supprimés en 2015, 821 en 2016 et 466 en 2017. Pour rappel, si l'enlèvement des tags est automatique par les services municipaux, il reste aux particuliers à porter plainte (même après intervention des services municipaux) afin de pouvoir justifier auprès de leurs assurances en cas de travaux à suivre suite à ces incivilités (peintures à refaire...).



Encombrants

En l'absence de dispositif de collecte d'encombrants, les particuliers sont tenus de les amener au centre de tri de l'Yser ou à celui des Quatre Chemins. Les dépôts illégaux sont verbalisables au titre de « dépôt sauvage sur la voie publique » et soumis à une amende de 68 euros.

Ordures

En lien avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la ville d'Aurillac a décidé d'installer des conteneurs enterrés pour les ordures et le tri, dont la collecte est assurée par les services communautaires. Là où ces dispositifs n'existent pas, il est essentiel que les habitants respectent les jours de sortie des sacs à ordures ménagères.

DOCUMENT 8

Vers une viabilité hivernale plus écologique et économique

Par Rédacteur Previmeteo • 24/09/2019



Dès la fin du mois d'octobre, les plans de viabilité hivernale sont enclenchés. Ces dispositifs sont coûteux pour les départements et leur impact sur l'environnement n'est pas anodin. Alors comment limiter les effets de cette activité sur l'environnement en réalisant des économies et sans compromettre la sécurité des agents et des usagers de la route ? La solution se

trouve dans notre solution viabilité hivernale : Météo Routes.

Viabilité hivernale et développement durable

Tout d'abord, la viabilité hivernale est une activité génératrice de pollution à différents niveaux. Les épandages de fondants et/ou abrasifs routiers ont des effets néfastes sur l'environnement. Ils polluent les cours d'eau avoisinants ainsi que les nappes phréatiques. Et ce n'est pas tout, puisque les composants de ces fondants sont nocifs aussi pour la faune et la flore.

Aussi, la viabilité hivernale est responsable d'émissions de CO₂ plus ou moins importantes. Ces émissions sont causées en autres par les constructions des matériels et matériaux nécessaires au service hivernal (engins, entrepôts de stockage, fondants et abrasifs) mais également par les moyens de transport et le fonctionnement des engins (carburants pour le transport des fondants, les épandages, les opérations de déneigement et l'évacuation de la neige).

Pour réduire les effets de la viabilité hivernale sur l'environnement et adopter une démarche de développement durable, vous pouvez compter sur Météo Routes. Cet outil d'aide à la décision devient l'outil de prédilection dans le secteur de la viabilité hivernale.

Grâce aux différents indicateurs utiles à la prise de décisions, vous pourrez ajuster les protocoles de traitements (choix du type, de la quantité de fondants et d'engins les plus adaptés à la situation) et ainsi réduire le nombre d'épandages et d'émissions de CO₂ par la même occasion. Une bonne initiative pour la planète.

Viabilité hivernale trop coûteuse : Météo Routes va vous aider à faire des économies

Chaque année, des millions d'euros sont dépensés dans le seul but d'assurer la viabilité hivernale. Effectivement, les départements, les communes ou les gestionnaires du réseau routier et autoroutier, tous ont pour mission d'assurer la viabilité hivernale. Toutefois, pour mener à bien leur mission, de nombreux moyens sont déployés.

Les coûts de fonctionnement associés sont colossaux. En effet les ressources humaines et matérielles engagées représentent la majeure partie des dépenses. Entre l'achat d'engins spécifiques, leur entretien, le carburant nécessaire aux opérations, le personnel, leur formation, l'achat de fondants mais aussi leur stockage, cela représente une somme non négligeable.

Il est tout à fait possible de réaliser des économies tout en assurant votre mission de viabilité hivernale. Grâce à Météo Routes, vous pouvez réduire vos coûts de fonctionnement en optimisant vos ressources humaines et matérielles.

À l'aide des données météo (routière et atmosphérique) et d'autres données essentielles, vous avez toutes les informations nécessaires à votre prise de décisions. Vous pouvez ainsi éviter les traitements inutiles et inefficaces en vue de réduire les principaux coûts de fonctionnement (personnel, fondant, utilisation d'engins). Vous pouvez également ajuster le nombre de personnes nécessaire pour assurer le service hivernal.

Dans un but de réduction des dépenses, nous pouvons également se poser la question de la mutualisation des engins. Généralement, ces véhicules spécifiques sont acquis uniquement pour la mise en œuvre de la viabilité hivernale. Ils ne sont donc pas utilisés et optimisés le reste du temps. Pourtant, ne peuvent-ils pas être employés à d'autres fins ?

Un service hivernal efficace

En raison de l'importance des enjeux de la viabilité hivernale, les responsables se doivent d'être les plus performants possible. L'outil Météo Routes a été conçu pour faciliter la mise en œuvre du service hivernal. En résumé, il vous permet de prendre plus aisément les décisions et d'optimiser l'utilisation de vos ressources. En bref, c'est l'outil d'aide à la décision indispensable aux responsables de la viabilité hivernale !



Des travaux en régie pour optimiser finances et réactivité

Entre autres chantiers, la Ville s'attelle actuellement à une rénovation globale de la rue du Village Saint-Michel. La quasi-totalité de l'ouvrage est réalisée par des agents des services techniques municipaux, un travail en régie qui a plusieurs avantages.

Par Tony ROBIN - 17 oct. 2019



Des agents employés à la Ville s'attellent ce mercredi à la rénovation de la rue du Village Saint-Michel.

Photo ER / Tony ROBIN

Ce mercredi matin, une dizaine d'agents des services techniques de la Ville s'affaire autour des trottoirs de la rue du Village Saint-Michel. Des techniciens qui n'interviennent pas pour le compte d'une société de BTP extérieure, mais qui travaillent pour la Ville en régie, autrement dit employés à plein temps par la municipalité. « Des agents dont on a ciblé les compétences, explique Olivier Heyob, premier adjoint délégué notamment à l'aménagement. Pour ce type d'ouvrage, on parle évidemment de compétences en travaux publics et voirie, mais d'autres employés des services techniques sont des spécialistes en menuiserie, en ferronnerie, en plomberie, ou en vitrerie ».

« Ça revient moins cher que de faire appel à des sociétés extérieures et c'est très intéressant en termes de réactivité, car nos agents sont disponibles rapidement. »

Olivier Heyob, premier adjoint délégué à l'aménagement en parlant des employés à plein temps par la municipalité

Des sociétés externes seulement en complément

Pour le chantier susnommé, les agents de la Ville interviennent ainsi jusqu'à fin octobre sur la rénovation complète de la chaussée, des bordures et des trottoirs, avec mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, puis sur la réhabilitation de la placette. Le mois prochain, ce sera au tour de la société Colas de poser l'enrobé, avant qu'Axilem n'intervienne pour peindre la signalétique.

Pour l'écu, les travaux en régie ont deux avantages directs : « Ça revient moins cher que de faire appel à des sociétés extérieures et c'est très intéressant en termes de réactivité, car nos agents sont disponibles rapidement, alors que des sociétés extérieures mettent parfois jusqu'à trois mois à envoyer ne serait-ce qu'un devis ». Sur les 300 employés de la Ville, une centaine travaille ainsi aux services techniques.

« Les baisses des dotations nous ont obligés à nous adapter dans la globalité, à faire encore plus attention financièrement pour tout. » Olivier Heyob, premier adjoint délégué à l'aménagement

La baisse des dotations oblige à s'adapter

La baisse globale des dotations pour les communes a-t-elle de facto poussé la municipalité à favoriser le travail en régie ? « Non, pas plus que ça », assure Olivier Heyob. « Les baisses des dotations nous ont obligés à nous adapter dans la globalité, à faire encore plus attention financièrement pour tout, mais il n'y a pas de liaison directe avec le travail en régie ». L'écu avance ainsi que « la Ville ne fait pas plus de travail en régie depuis que les dotations sont en baisse, ni moins d'ailleurs, la proportion travail régie/travail via société externe a tendance à rester stable ».

Les centres techniques municipaux, un concentré de savoir-faire

Par Juliette Fournier - Publié le 25/10/2018



Agents de l'ombre et réceptacles des doléances des usagers sur le bon fonctionnement du domaine public, les centres techniques municipaux réunissent de multiples corps de métiers techniques. Leur pilotage exige autant de rigueur organisationnelle que de valeurs humaines.

La formule est presque un cliché : les centres techniques municipaux (CTM) sont de véritables entreprises de travaux publics dédiées à leur collectivité.

Réunissant des compétences techniques multiples, ils sont capables de répondre aux besoins des communes pour maintenir et réparer le patrimoine bâti aussi bien que la voirie, entretenir les espaces verts et l'éclairage public, assurer mille et une missions plus spécifiques les unes que les autres.

Le tableau est déjà impressionnant. Ajoutons pour le compléter que les CTM sont mobilisables 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, pour des interventions en urgence.

Les métiers du technique

Maçons, électriciens, menuisiers, plombiers, peintres, mécaniciens, agents d'entretien, jardiniers, conducteurs d'engins, techniciens son et vidéo, serruriers : la liste des métiers présents dans les centres techniques municipaux en dit long sur leur polyvalence. Une richesse pour les communes qui font le choix de conserver en régie les missions d'intervention sur le domaine public.

C'est d'ailleurs bien ainsi qu'elles considèrent cette expertise interne qui leur offre gain de temps, économies et réactivité. La ville de Chinon (Indre-et-Loire) vante ainsi l'efficacité de ses équipes dans la rénovation intégrale de son office du tourisme, ou dans l'organisation de son marché médiéval, animation qui mobilise dix agents durant 475 heures de travail.

Souplesse et réactivité du personnel

Autre intérêt de ces compétences municipales : la capacité des équipes à s'adapter au terrain, qui va jusqu'au sur-mesure. Il arrive encore qu'un menuisier du CTM fabrique des étagères aux dimensions spécifiques pour les petits de l'école maternelle, ou qu'un serrurier réalise un portail métallique conforme aux contraintes d'un bâtiment.

Une culture artisanale perdure, même si sa valorisation se noie en général dans les budgets globaux de maintenance et d'entretien du patrimoine.

Au quotidien, les agents s'adaptent aussi aux urgences. Carreau cassé, lampadaire éteint, serrure bloquée ou fuite d'eau – sans oublier le déneigement nocturne : leur réactivité assure à la commune une réponse rapide et adaptée, dans des délais difficiles à concurrencer.

À Schiltigheim (Bas-Rhin), trois électriciens assurent des permanences 365 jours par an, afin de ne laisser aucune rue dans l'obscurité.

À Brétigny-sur-Orge (Essonne), on compte quelque 150 interventions par mois uniquement pour les bâtiments. Ces interventions sont réalisées hors des heures d'ouverture au public, ce qui complique la gestion des plannings. Mais on n'est pas prestataire de services pour les autres directions sans s'adapter à leurs contraintes.

Dimensions technique et humaine



Comme de nombreuses communes, Houilles a réuni ses équipes techniques dans un nouveau centre technique municipal en 2018.

Au sein des équipes communales, les agents des centres techniques forment un corps à part. Travaillant souvent en ateliers, avec des machines, ils sont soumis à des contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires spécifiques.

Des mises à niveau régulières sont parfois obligatoires, comme pour ceux qui utilisent les nacelles en hauteur. Pour d'autres métiers, il s'agit d'adapter les pratiques aux multiples évolutions technologiques et normatives, sans oublier d'intégrer les enjeux environnementaux dans le choix des produits, méthodes et matériels employés.

Dans ces équipes souvent nombreuses – encore majoritairement masculines et qui accueillent régulièrement de jeunes apprentis – la dimension humaine demeure essentielle. Entraide, transmission des plus anciens aux plus jeunes, solidarité, mais aussi parfois, ambiance « brut de décoffrage », comme dans tout atelier. Une double dimension technique et humaine que les responsables des CTM et les directeurs des services techniques connaissent bien.

« Je n'ai pas les compétences des agents, dont chacun a un savoir-faire particulier. Mon rôle tient du pilotage : je donne le cadre, les arbitrages, les enjeux, bref, le sens de notre travail. Ensuite, ce sont aux équipes, avec leur chef, de remplir leur mission, et elles le font avec engagement », relève Tiphaine Larcher, DST de la ville de Houilles (Yvelines).

Cet engagement se traduit aussi dans l'accueil du public et le traitement de ses demandes. Car les CTM ont pour mission d'enregistrer les signalements de dysfonctionnement ou de sinistres sur le domaine public et d'informer sur les projets de travaux. Des agents de l'ombre que la population sait trouver quand elle en a besoin : un savant équilibre à trouver !

Pénibilité

Autre spécificité de ces métiers, la pénibilité soumet les agents à un risque plus élevé que leurs collègues.

Une enquête du ministère du Travail réalisée en 2014 révèle que 40,7 % des agents des services techniques intervenant dans le bâtiment et les travaux publics et 71,3 % de ceux intervenant dans les espaces verts se disent exposés à au moins une contrainte physique intense. Ce qui explique sans doute le taux d'absentéisme plus élevé dans la filière technique (10,4 % en 2017, d'après une étude menée pour l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales) que dans toutes les autres filières de la fonction publique territoriale.

La profonde mutation des pratiques et de l'organisation territoriale depuis une décennie modifie aussi le quotidien des centres techniques municipaux. Les demandes d'intervention sont désormais traitées grâce à des logiciels spécifiques, assurant une planification rationalisée. « Un vrai changement de culture, qu'il a fallu accompagner dans le temps », souligne Tiphaine Larcher.

Même révolution pour les plans et dessins : le papier cède la place aux images de synthèse et aux projets en 3D. Sur le terrain, les agents sont de plus en plus équipés de tablettes, afin de suivre et de mieux coordonner les interventions.

Valorisation des compétences

Autre mouvement en cours dans nombre de communes, la volonté de faire sortir de l'ombre les agents des CTM et de valoriser leurs compétences auprès de la population s'accompagne d'une politique de communication auprès des autres services des collectivités. « Mieux expliquer à nos collègues nos spécificités, nos contraintes et nos savoir-faire leur permet de mieux ajuster nos interventions avec leurs besoins », indique la DST de Houilles.

Dans cette commune, cette nouvelle dynamique d'ouverture est allée jusqu'à l'organisation d'une exposition de photos sur les métiers du CTM à l'occasion des Journées du patrimoine.

Enfin, la grande mutation en cours concerne la mutualisation des moyens des centres techniques au sein des intercommunalités, dans le cadre des lois Notre et Maptam.

Du prêt de matériel, tels les faucheuses, les balayeuses, les chasse-neige ou les estrades pour les manifestations publiques, au partage du temps de travail de certains agents, en passant par le portage de projets à l'échelle de l'agglomération, la mutualisation fait son chemin doucement. Ainsi pour les villages et les petites communes, l'optimisation des budgets pousse au rapprochement, jusque dans le groupement des commandes, plus avantageux.

Selon les observateurs, cette mutualisation permet, outre des économies budgétaires (liées entre autres à des suppressions de postes), l'élargissement des missions assurées par les services. Moyennant parfois quelques confrontations entre des méthodes de travail et des procédures internes différentes. Le mouvement est lancé, il faudra encore du temps pour en évaluer tous les impacts sur les métiers des centres techniques.

Dites-nous Tiphaine Larcher, directrice des services techniques de la ville de Houilles

« La direction des services techniques de la commune de Houilles compte 140 agents, dont 80 travaillent sur le tout nouveau site de 9 000 m² du centre technique municipal. Celui-ci réunit depuis peu les techniciens de toutes les régies, les ateliers, le stockage et le garage municipal jusqu'ici dispersés à travers la ville. Nous avons profité de ce déménagement pour revoir notre fonctionnement et passer d'une organisation cloisonnée en services à un fonctionnement plus ouvert et transversal. Désormais, les chefs d'équipe sont ensemble, de même que les chefs de service et les techniciens, de façon à développer les échanges et à mutualiser les moyens.

Attachée aux savoir-faire des agents, la collectivité conserve en régie une partie de l'entretien des voiries et des bâtiments (environ 800 interventions par an juste dans les écoles), le nettoyage de la ville, les espaces verts, y compris certaines productions végétales en serres, ainsi que l'entretien des locaux, l'hygiène et la sécurité et l'entretien des véhicules et des engins. Nous mêlons une dimension artisanale, avec des profils de métiers spécialisés, et un sens prononcé du service public chez les agents. Changer une ampoule dans une école a un impact direct sur la vie des habitants, et nos équipes y sont très attachées. Véhicules impeccables et cordialité témoignent aussi de l'importance du rôle d'interface entre la collectivité et la population, et au-delà, de l'image de la commune portée par les agents sur le terrain.

Quant aux tours de main et à l'historique des travaux dans la collectivité, ils sont autant que possible préservés grâce à la transmission entre générations. Nous avons recruté un apprenti serrurier avant le départ à la retraite de notre serrurier, qui connaît la moindre porte de chaque bâtiment afin d'opérer un tuilage. Nous espérons faire de même pour d'autres postes. Le facteur humain, un atout majeur dans les métiers techniques.



INFRASTRUCTURES

Le patrimoine routier des collectivités est sur la mauvaise pente

Isabelle Verbaere | Publié le 18/12/2020 | Mis à jour le 21/12/2020

Bien que les collectivités - départements et métropoles - ont augmenté leurs investissements, une proportion inquiétante de chaussées et de ponts dont elles sont gestionnaires se dégradent. C'est ce que souligne l'Observatoire national des routes (ONR) qui publie son quatrième rapport annuel jeudi 17 décembre.

Les maîtres d'ouvrages n'ont pas abandonné les routes : c'est le premier constat que l'on peut tirer de la quatrième synthèse annuelle de l'Observatoire national des routes (ONR), organisme créé en 2016 et piloté par l'Institut des routes, des rues, et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM). Ce rapport, publié le jeudi 17 décembre, dresse un état des lieux du patrimoine routier – chaussées et ouvrages d'art- et des moyens consacrés à leur maintenance. Pas moins de 68 départements et 10 métropoles ont répondu à l'enquête menée par l'ONR, ce qui représente plus des deux tiers du réseau départemental et près de la moitié de celui des métropoles, leurs données s'ajoutant à celles de l'ensemble du réseau routier national (RRN) non concédé.

Légère hausse des investissements depuis 2019

Bonne nouvelle : si entre 2013 et 2016, les départements ont baissé en volume leurs niveaux d'investissements (hors grands travaux) au kilomètre de près de 20 %, l'ONR observe, depuis, une légère amélioration qui s'est poursuivie en 2019, pour revenir au niveau de 2013. Une hausse constatée aussi sur le réseau des métropoles. Aucun résultat n'a pu être publié cette année pour les EPCI hors métropoles, contextes sanitaire et électoral obligent. Ce que regrette l'ONR « Leur intégration doit rester un objectif primordial au vu du patrimoine dont elles ont la gestion et des enjeux liés à son entretien ».

Pour le réseau routier national non concédé, il y a bien une hausse des dépenses notamment sur les ouvrages d'art qui étaient, avant 2016, en sous-investissements. « Toutefois cette augmentation budgétaire reste insuffisante au regard des besoins réels estimés lors de l'audit externe de la gestion du RRN », soulignait, lors de la présentation de ces résultats par l'ONR, Khaled Guellati, adjoint à la cheffe du bureau du patrimoine routier du RRN de la Direction générale des infrastructures, de transport et de la mer (DGITM) du ministère de la transition écologique.

Mais insuffisante pour enrayer la dégradation des routes

Cette augmentation ne devrait cependant pas suffire à arrêter la dégradation des chaussées et des ponts. Or lorsqu'on retarde les travaux d'entretien d'une infrastructure, le coût de remise en état est plus élevé que celui de l'entretien régulier. Une dette grise peut alors se créer, qui est la différence de coût entre la somme des entretiens réguliers et l'entretien curatif. Toutefois la loi d'orientation des mobilités (LOM) a inscrit une trajectoire de hausse progressive des moyens consacrés au RRN non concédé.

Mais qu'en est-il pour le patrimoine routier des collectivités ? La question se pose d'autant plus que le réseau ne s'améliore pas, en particulier le réseau non-structurant des départements (catégorie 3) dont la proportion en mauvais état ne cesse de progresser pour atteindre 14 % en 2019. 37 % des départements enquêtés concèdent qu'il est dégradé.

Les métropoles ne font pas mieux

Quant au réseau des métropoles, leur réseau est en moins bon état que celui de l'Etat et des départements et en particulier leur réseau structurant. La moitié d'entre-elles estiment qu'il est dégradé.

Une détérioration des ponts est aussi soulignée par l'ONR : « L'analyse montre sur les trois exercices que l'état global du patrimoine de ponts est globalement moins bon en 2019 que les deux années précédentes, que ce soit pour l'Etat ou pour les départements » note-t-il.

Les investissements des collectivités sont-ils suffisant pour éviter la dette grise ? « Établir une corrélation entre dépenses d'investissement et évolution de l'état du patrimoine est un des objectifs de l'ONR, remarque Tristan Hirel, chargé de projet. Cela nécessite toutefois des données historiques et consolidées et nous ne sommes effectivement pas en mesure à ce stade de pouvoir effectuer une corrélation de ce type ». Le développement cette année d'un outil d'enquête en ligne devrait faciliter cette démarche. L'archivage de l'ensemble des données dans cet outil va faciliter les corrélations entre elles.

REFERENCES

Rapport 2020 de l'Observatoire national des routes de l'IDDRIM.